



Assembly of First Nations (AFN)

Regional Engagement Sessions on Bill C-53

Séance de mobilisation régionale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le projet de loi C-53 – Ontario et Manitoba
24 avril 2024, de 9 h à 13 h (Manitoba) / de 10 h à 14 h (Ontario)
En ligne, via Zoom

Ordre du jour provisoire

Heure	Point à l'ordre du jour	Responsables
10 min.	Prière d'ouverture	Gardien du savoir Lawrence Courtoreille
15 min.	Mot d'ouverture, mandats et plaidoyer de l'APN	Animateur
20 min.	Le point sur le processus législatif du projet de loi C-53	Secrétariat de l'APN
180 min.	Discussion, questions et réponses	Animateur
10 min.	Conclusion et prochaines étapes	Animateur
5 min.	Prière de clôture	Gardien du savoir

Description

L'Assemblée des Premières Nations (APN) organisera quatre (4) séances de mobilisation régionales en ligne sur le projet de loi C-53, *Loi concernant la reconnaissance de certains gouvernements métis en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan*. Ces séances permettront aux dirigeants et aux techniciens des Premières Nations de communiquer des informations, de faire connaître des points de vue et les activités menées sur le projet de loi C-53, d'accéder à des présentations juridiques et techniques ainsi que de promouvoir des interventions qui assureront la protection des droits inhérents, des droits issus de traités et des droits garantis par l'article 35 des Premières Nations. Les participants sont invités à proposer des amendements au projet de loi ainsi qu'à examiner des façons d'assurer le respect et la protection de leur droits, conformément à la résolution 81/2023 de l'APN, *Protection*



Assembly of First Nations (AFN)

Regional Engagement Sessions on Bill C-53

urgente des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations contre les assertions de droits illégitimes en cours.

Documents à l'appui

- Résolution 44/2023 de l'APN, *Protéger les droits et les intérêts des Premières Nations contre les revendications infondées des droits des Métis*
- Résolution 81/2023 de l'APN, *Protection urgente des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations contre les assertions de droits illégitimes en cours*